

Postulat JH Busslinger et consorts

**« Pour un inventaire exhaustif des possibilités de parcage en ville de Morges »**

Le débat sur l'avenir du commerce au centre-ville ainsi que sur le développement d'infrastructures et de quartiers nouveaux, on pense notamment au centre aquatique mais aussi au quartier de la Gare, ne peut avoir lieu sans une vision claire de l'accessibilité et des possibilités de parcage en Ville de Morges. On sait en effet que pour lutter contre les achats effectués dans des centres commerciaux extérieurs, tels que Léman Centre, Littoral Parc ou encore Signy-Centre, le maintien de possibilités d'accès au centre-ville est une condition de survie pour nombre de commerces. Et lorsqu'on parle d'accessibilité, on doit aussi penser aux nombreux collaborateurs des entreprises morgiennes qui n'ont pas tous la possibilité d'habiter dans l'immédiate proximité et sont tributaires d'un véhicule pour leurs déplacements. Ces quelques exemples, qui sont loin d'être exhaustifs, plaident pour que la Municipalité fournisse au conseil communal un inventaire des possibilités de parcage en ville. Cet inventaire devrait comprendre au moins les rubriques suivantes :

- Places de parc en surface à l'année, par statut (zone bleue, zone blanche, parcomètres, macarons, etc.)
- Places de parc en souterrain, ouvertes au public
- Places de parc soumises à un régime de parc et rail (P+R).
- Place de parc soumises à un régime exceptionnel, soit ouvertes en cas de forte affluence

Pour que cette vue d'ensemble soit propice à la prise de décision, il est nécessaire de la prévoir sous une forme dynamique, c'est-à-dire :

- Un état des lieux en 2013
- Un état des lieux en 2018
- Une vision prospective tenant compte des futures possibilités de parking liées au PPA Parc des Sports, au parking souterrain sous les quais et aux possibilités de parcage prévues dans le futur aménagement du quartier de la Gare. Il va de soi que cette vision prospective doit comprendre aussi l'évolution de la population attendue dans les quartiers concernés.

Le postulant demande dès lors à la Municipalité de réaliser l'étude dans le sens exposé ci-dessus. Compte tenu des orientations à prendre, ses résultats doivent autant que possible être rendus rapidement, soit avant que l'avenir du PPA parc des Sports ne soit déterminé.

Postulat présenté en séance du Conseil communal de Morges du 20 juin 2018

Jean-Hugues Busslinger

